

## Renseignements à l'intention du bénéficiaire du relevé 16

### Bénéficiaire qui est une société ou une fiducie

Les revenus inscrits sur ce relevé doivent être déclarés dans la déclaration de revenus de la société ou de la fiducie, selon le cas.

### Bénéficiaire qui est un particulier

S'il y a lieu, reportez les montants inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

### Instructions et explications relatives aux cases du relevé 16

- A** Gains en capital. Reportez ce montant à la ligne 22 de l'annexe G, après soustraction des montants inscrits aux cases A-2, A-3 et H. S'il s'agit d'une perte en capital, le montant de la case A est négatif.
- B** Paiement unique de retraite (ligne 154)
- C1** Montant réel des dividendes déterminés (ligne 166)
- C2** Montant réel des dividendes ordinaires (ligne 167)
- D** Rente de retraite donnant droit à un crédit d'impôt (ligne 122)
- E** Revenus d'entreprise de source étrangère (ligne 130)
- F** Revenus de placement de source étrangère (ligne 130)
- G** Autres revenus. Reportez ce montant à la ligne 130, après soustraction des montants inscrits aux cases G-5, G-6, G-8 et G-9.
- H** Gains en capital donnant droit à une déduction. Reportez ce montant à la ligne 56 de l'annexe G, après soustraction du montant inscrit à la case H-3.
- I** Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires (ligne 128)
- J** Crédit d'impôt pour dividendes. Reportez ce montant à la ligne 415. S'il y a lieu, soustrayez-en le montant inscrit à la case J-1.
- K** Impôt étranger sur des revenus d'entreprise. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire *Crédit pour impôt étranger* (TP-772).
- L** Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire *Crédit pour impôt étranger* (TP-772).

- M** Rajustement du prix de base d'une participation. Utilisez ce montant pour rajuster le prix de base de votre participation au capital de la fiducie. Si le montant de la case M est positif, il correspond généralement à une distribution de capital ou à un avantage non imposable : soustrayez-le du prix de base rajusté (PBR) de votre participation. S'il est négatif, ajoutez-le au PBR. Nous vous recommandons de conserver ce relevé pendant six ans à compter de la fin de l'année d'imposition où vous cessez de détenir des participations dans la fiducie.
- N** Dons attribués par un organisme religieux. Consultez le guide de la déclaration à la ligne 395.

### Renseignements complémentaires

- A-1** Gain en capital de source étrangère
- A-2** Revenu fractionné – Gain en capital réputé dividende ordinaire (ligne 167). Consultez le guide de la déclaration aux lignes 295 et 443.
- A-3** Revenu fractionné – Gain en capital réputé dividende de source étrangère (lignes 130, 295 et 443)
- A-4** Revenu fractionné – Autre gain en capital (lignes 295 et 443)
- B-1** Paiement unique de retraite de source étrangère
- C11** Montant réel des dividendes déterminés (1<sup>er</sup> janvier au 27 mars 2018)
- C12** Montant réel des dividendes déterminés (28 mars au 31 décembre 2018)
- C21** Montant réel des dividendes ordinaires (1<sup>er</sup> janvier au 27 mars 2018)
- C22** Montant réel des dividendes ordinaires (28 mars au 31 décembre 2018)
- D-1** Rente de retraite de source étrangère
- E-1** Revenu fractionné (lignes 295 et 443)
- F-1** Revenu fractionné (lignes 295 et 443)
- G-1** Revenu fractionné (lignes 295 et 443)
- G-3** Revenu fractionné – Entreprise canadienne (lignes 295 et 443)

- G-4** Revenus de retraite de source étrangère
- G-5** Allocation de retraite (ligne 154)
- G-6** Prestation au décès (ligne 154)
- G-7** Exemption – Prestation au décès
- G-8** Paiement unique provenant d'un régime de pension agréé (RPA) et versé à un bénéficiaire autre que le conjoint survivant (ligne 154)
- G-9** Rente d'étalement pour artiste (ligne 154)
- G-10** Impôt retenu sur la rente d'étalement pour artiste
- H-1** Biens agricoles ou de pêche admissibles
- H-2** Actions admissibles de petite entreprise
- H-3** Revenu fractionné – Gain en capital réputé dividende ordinaire (ligne 167). Consultez le guide de la déclaration aux lignes 295 et 443.
- I-1** Revenu fractionné (lignes 295 et 443)
- J-1** Crédit d'impôt pour les dividendes inscrits à la case I-1

## RELEVÉ

# 16 Revenus de fiducie

RL-16 (2018-10)

		Année	Code du relevé	N° du dernier relevé transmis	
<b>A-</b> Gains en capital	<b>B-</b> Paiement unique de retraite	<b>C1-</b> Montant réel des dividendes déterminés	<b>C2-</b> Montant réel des dividendes ordinaires	<b>D-</b> Rente de retraite donnant droit à un crédit d'impôt	<b>E-</b> Revenus d'entreprise de source étrangère
<b>F-</b> Revenus de placement de source étrangère	<b>G-</b> Autres revenus	<b>H-</b> Gains en capital donnant droit à une déduction	<b>I-</b> Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires	<b>J-</b> Crédit d'impôt pour dividendes	<b>K-</b> Impôt étranger sur des revenus d'entreprise
<b>L-</b> Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise	<b>M-</b> Rajustement du prix de base d'une participation	<b>N-</b> Dons attribués par un organisme religieux	Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire	Autre numéro	Type      Indicateur
Renseignements complémentaires					
Numéro d'identification					
Nom de la fiducie					
Nom et adresse du fiduciaire ou du liquidateur de succession					

Nom et adresse du bénéficiaire, et nom du second titulaire (s'il y a lieu)